

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

Nombre :
de conseillers
- en exercice 15
- de présents 14
- de votants 14

Date de convocation 02-07-2020

L'an deux mil vingt, le 9 juillet 2020 à 20h00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sabine CAUFAPE SOUMIER, Maire

Etaient présents : Xavier MOUVET, Sophie LOUGUET, Jacques MORLAIN, Lucie ROSELEUR, Jean-Claude CORRIER, Marie-Noëlle LECLERCQ, Monique LECROART, Pascale BEAUBOUCHER, Vincent WANIART, Olivier HUET, Donald HERPHELIN, Céline CAULLERY et Jean- Baptiste VILBAS.

Absente excusée : Christine MEPLAUX

Mme Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance.

Objet: Demande de subvention ADVB 2020

Madame le Maire expose à l'assemblée que le projet de restauration et accès au monument aux morts est susceptible de bénéficier d'une aide financière du Département au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs au taux de 50 %.

Le conseil décide de se rendre sur place. Mme le Maire et les adjoints expliquent les différents travaux projetés, à savoir :

En ce qui concerne la stèle : consolidation des pierres endommagées, fourniture de nouvelles plaques reprenant tous les inscrits, remplacement des anciennes plaques en marbre.

Concernant les marches du monument : remplacement des marches, rejointoiement des murs, sablage, et pose de mains courantes.

Concernant l'aménagement d'un futur square : cheminement de la ruelle de l'église au square pour personnes à mobilité réduite, dessouchage, pose d'un béton désactivé , mise en place de bancs, poubelle, lampadaire et spots encastrés.

Ayant pris connaissance du projet qui s'élève à 78.847 € HT, la somme TTC étant de 91.920 €, le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet et sollicite une subvention au taux de 50 % au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2020 soit une subvention de 39.423 € calculée sur le montant hors taxes des travaux subventionnables.

Le complément de financement sera assuré par une subvention escomptée de l'Etat au titre du D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 14.649 € correspondant au taux de 30 % calculé sur une enveloppe subventionnable de 48.833 € HT, d'une subvention escomptée de la Région d'un montant de 3000€ et par un autofinancement de 34 848 € TTC €.

La Commune souhaitant commémorer le centenaire de ce monument le 13 juin 2021, la date d'exécution prévisible des travaux est programmée du 15 février 2021 au 15 mai 2021.

Objet : Subventions communales (2020015)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 14 voix pour, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 200 euros à l'association Temps Danse et dans un premier temps de 1500 € à l'Union Sportive de Cartignies.

Il est également accordé une subvention de 3000 € au CCAS.

Objet : Questions diverses

Désignation des commissaires à la commission communale des impôts directs

24 noms d'habitants de la Commune ont été proposés aux services fiscaux en vue du renouvellement de la commission.

Démarchage publicitaire

Amazon business demande si la commune souhaite créer un compte.

Le Conseil Municipal décline cette proposition.

Fête foraine

Il est décidé de maintenir la fête foraine des 25 et 26 juillet 2020 sous réserve de l'accord de la Sous-Préfecture d'Avesnes. Les enfants de moins de 15 ans bénéficieront d'un demi-tarif le samedi 24 juillet de 15 h à 19 h.

Il est également noter le maintien du feu d'artifice en attente de l'autorisation de la préfecture de Lille.

Demande d'admission à non valeur

A la demande de la Trésorière d'Avesnes-sur-Helpe, le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur un titre de 28 € concernant des frais de garderie datant de 2011.